



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION
DE METZ MÉTROPOLÉ

Quartier de l'Amphithéâtre à Metz

Note de cadrage MRAE



Septembre 2022



ATELIER JOURS
PROJETS DE PAYSAGE ET DE TERRITOIRES

clement
blanchet
architecture

c
b
a



Sommaire

I. Introduction.....	4
II. Identité du demandeur	4
III. Localisation du projet.....	5
IV. Présentation du projet	7
V. Enjeux environnementaux	21
V.1. Milieu physique.....	21
V.1.1. Topographie	21
V.1.2. Hydrographie.....	22
V.1.3. Hydrogéologie	23
V.1.4. Zones humides	23
V.1.5. Risques naturels	26
V.1.6. Milieu naturel.....	26
V.1.7. Paysage.....	27
V.1.8. Patrimoine et loisirs	28
V.2. Document de planification.....	29
V.3. Milieu humain et socio-économique	30
V.3.1. Activités économiques et occupation du sol	30
V.3.2. Urbanisme	31
V.3.3. Foncier.....	33
V.3.4. Risques technologiques.....	33
V.3.5. Cadre de vie.....	33
V.3.6. Trafic.....	33
VI. Incidences sur l’environnement.....	38
VI.1. Milieu physique.....	38
VI.1.1. Topographie	38
VI.1.2. Milieu naturel.....	38
VI.1.3. Gestion des eaux de ruissellement	38
VI.1.4. Zones humides	40
VI.1.5. Risques naturels	40
VI.1.1. Paysage.....	40
VI.1.2. Patrimoine et loisirs	40
VI.2. Document de planification.....	40
VI.3. Milieu humain et socio-économique	40
VI.3.1. Activités économiques et occupation du sol	40

VI.3.2. Urbanisme	40
VI.3.3. Foncier.....	42
VI.3.4. Risques technologiques.....	42
VI.3.5. Cadre de vie / Trafic	42
VII. Liste des études réalisées ou engagées	42
VII.1. Les études réalisées	42
VII.2. Les études engagées	42
VIII. Annexes	43

I. INTRODUCTION

Le présent dossier, comprenant une demande de cadrage préalable à l'étude d'impact, est sollicité conformément aux articles L.181-5 à 8 et R.181-4 à 11 du code de l'environnement.

Le dossier est composé :

- D'une présentation du projet,
- De l'état initial de l'environnement et ses enjeux comprenant les études réalisées en lien avec le projet (en bleu) ou les études qui seront engagées (en vert),
- Des incidences potentielles du projet ainsi que les questions pour la MRAE (en orange),
- D'un récapitulatif des études réalisées et engagées pour le projet,
- D'Annexes.

II. IDENTITE DU DEMANDEUR

Maitre d'ouvrage, Aménageur :



SAREMM

48 place Mazelle

57000 Metz

03 66 32 57 57

SIRET : 361 800 436 000 53

III. LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe au centre Ouest de la commune de Metz. Metz se situe dans le département de la Moselle.

La ZAC du Quartier de l’Amphithéâtre est bordée par :

- Au Nord, la gare ;
- A l’Est, le parc de la Seille et le quartier de Plantières-Queuleu ;
- Au Sud, les quartiers du Sablon et de Magny ;
- A l’Ouest, les quartiers du Sablon et de la nouvelle ville.

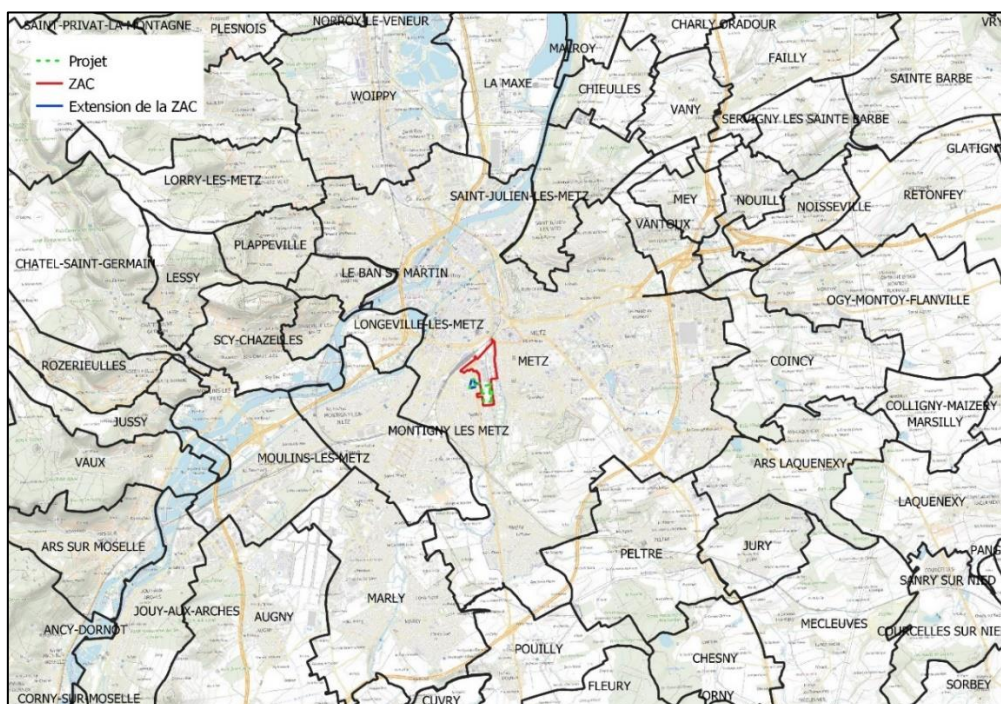


Figure 1 : Localisation de la ZAC

La ZAC du quartier de l’Amphithéâtre couvre 38,9 ha env.

Désormais largement aménagée et construite, les terrains demeurant à viabiliser et à équiper qui se situent côté Ouest des voies ferrées entre la rue Lothaire et la rue Jean Laurain (Zone n°1 sur la localisation ci-dessous) représentent 4,3 ha env. par rapport au programme d’aménagement initial. Les études correspondantes sont en cours.

Par ailleurs, l’Eurométropole de Metz vient de confier à la SAREMM :

- d’une part, l’urbanisation de la frange se situant le long de l’avenue Louis le Débonnaire, soit coté Est des voies ferrées (Zone n°2 sur la localisation ci-dessous), d’une superficie 1,5 ha. Cet ensemble fait déjà partie du périmètre de la ZAC cependant la programmation et l’aménagement du secteur étaient à redéfinir suite à l’abandon en 2018 du périmètre réservé pour une nouvelle ligne BHNS.
- d’autre part, la création d’une percée vers la rue de Belchamps impliquant la réurbanisation de terrains, d’une superficie de 1,5 ha, actuellement occupés par le supermarché MATCH de l’avenue Malraux (Zone n°3 sur la localisation ci-dessous). Cet ensemble est à intégrer au périmètre de la ZAC.



Figure 2 : Localisation du projet

IV. PRESENTATION DU PROJET

Version antérieure du projet



Figure 3 : Ancien plan de masse

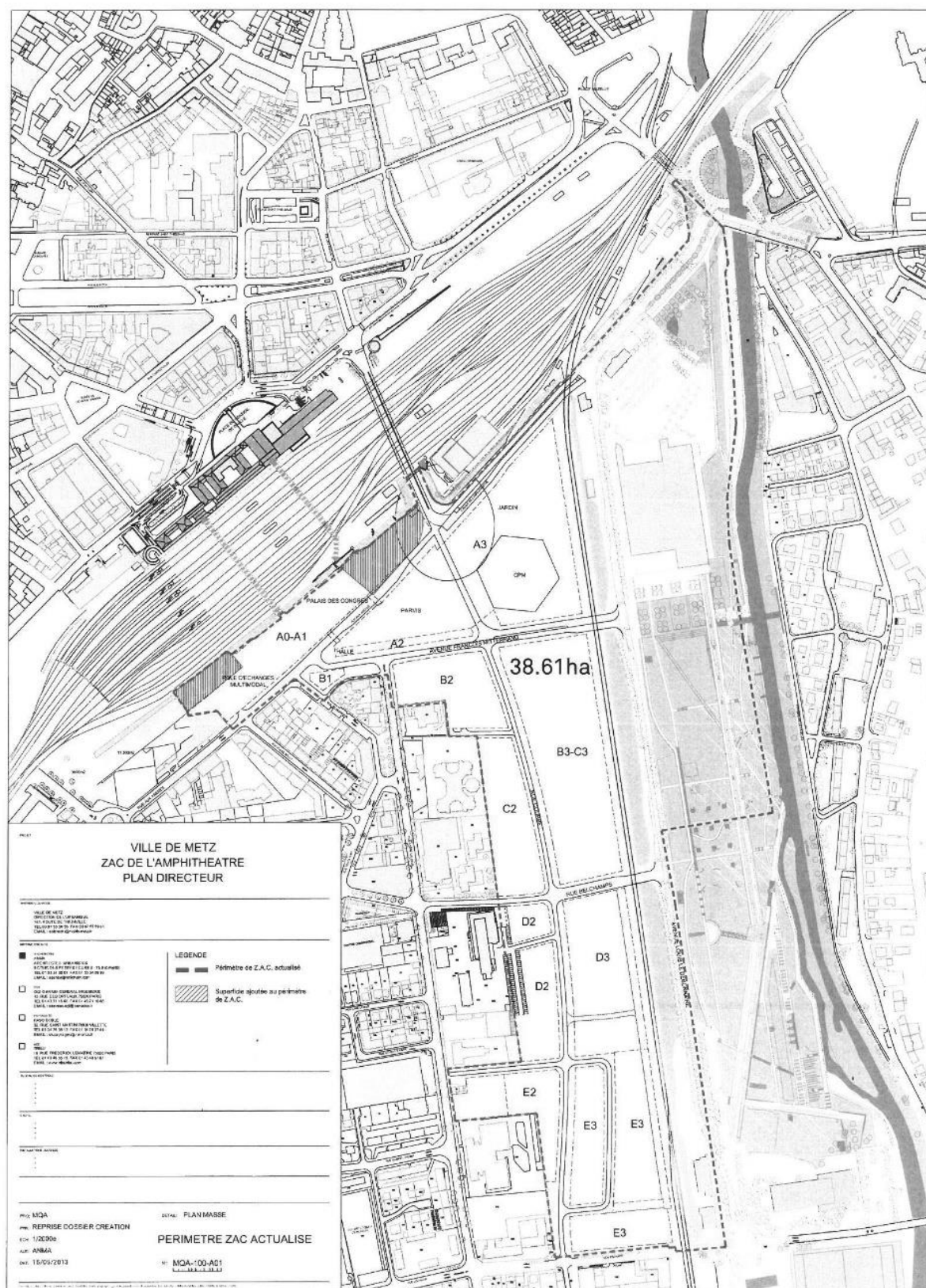


Figure 4 : Plan extrait du dossier de modification de 2014 (Périmètre de ZAC)

Éléments de la ZAC réalisés à ce jour



Figure 5 : Repérage des éléments de la ZAC réalisés à ce jour

A ce jour, ont été réalisés les constructions et les aménagements situés au Nord de la rue Jean Laurain, ainsi que les lots construits immédiatement en contact avec la rue Lothaire et ceux situés à l’angle des rues Jacques Chirac et Mendès France.

Nouvelle version du projet

Le nouveau projet consiste à construire des bâtiments à vocation principalement d’habitation et accueillant une petite réserve de tertiaire (en prévision d’un potentiel développement économique du territoire) au sein du périmètre total restant de la ZAC (phase 2) et consiste aussi à créer du lien avec les existants que sont le parc de la Seille et le quartier du Sablon en habillant le talus SNCF situé le long de l’Avenue Louis de Débonnaire, en reconstruisant la ville sur la ville par intégration au périmètre du Secteur Belchamps et en créant 3 coulées vertes pour que la nature pénètre en ville.

A noter que le secteur Belchamps est composé d’une traversée routière qui permet de relier le cœur de la Zac du Quartier de l’Amphithéâtre à la rue de Belchamps, qui elle-même, se situe dans le prolongement d’un axe routier principal en lien avec l’autoroute A31 (Sortie Metz Centre).

Cette nouvelle traversée est composée d’une voie à double sens, de bandes cyclables, ainsi que d’un alignement d’arbres dans la continuité de l’existant. Cette traversée dessert aussi de nouveaux lots.



Figure 6 : Nouvelle version du projet (groupement CBA, Atelier Jours, Iris)

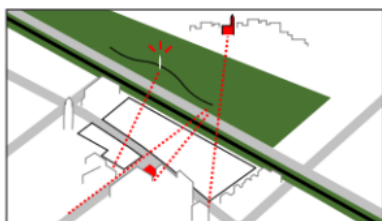
La nouvelle version du projet a amené un redécoupage des lots situés au Sud de la rue Jean Laurain, ainsi que la modification de la trame des espaces publics. Ce nouveau projet permet d’ouvrir des vues sur les repères du territoire et ainsi de sortir le quartier de la situation d’enclavement dans un couloir orienté Nord-Sud dans lequel il était.

La rue Jacques Chirac (anciennement rue des Messageries) reste inchangée dans son principe par rapport au projet initial. La desserte des lots situés entre la rue Jacques Chirac et la voie ferrée est assurée par deux boucles résidentielles en sens unique.

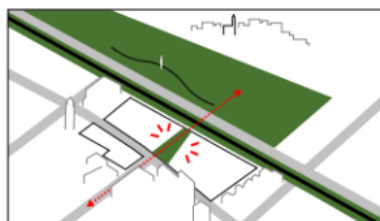
La traversée piétonne sous voies SNCF est maintenue, cependant elle est accompagnée et donc valorisée par un espace vert public très généreux le reliant jusqu’à la placette privée réalisée à l’angle des rues Jacques Chirac et Mendès France. Cet espace vert permet de renforcer la trame verte vers le parc de la Seille et offre un nouvel espace public de qualité au quartier.

Principes généraux – Les invariants

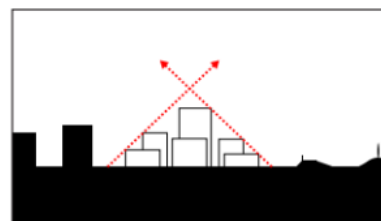
1. Ancrer le projet dans le Territoire



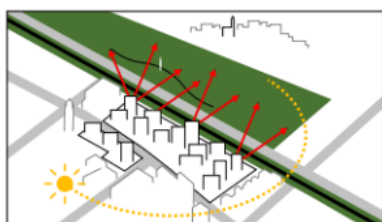
2. Lier la ZAC au Parc par un espace public généreux - la Traversée



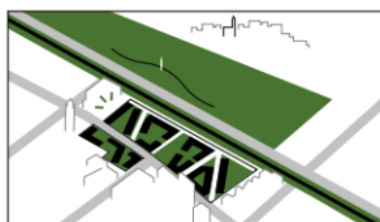
3. Respecter l'échelle locale



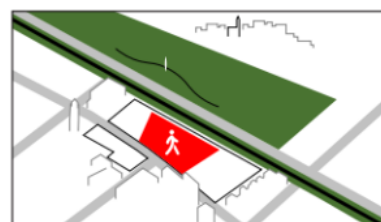
4. Maximiser l'ensoleillement & les vues vers le Parc de la Seille



5. Hiérarchiser les voies pour privilégier la pleine terre



6. Offrir aux piétons le coeur du quartier



Nouvelle version du projet (zoom entre rue Laurain et rue Lothaire)



Figure 7 : Plan masse 2022

Projet version 2014 (zoom entre rue Laurain et rue Lothaire)



Figure 8 : Plan masse 2014

Nouvelle version du projet : Adaptation espace public



Figure 10 : Trame viaire (noir : axes principaux ; bleu : voies de desserte (zone de rencontre ou zone20))

La trame viaire repose sur deux axes principaux :

- l'axe Nord-Sud de la rue des Messageries / rue Jacques Chirac
- l'axe Est-Ouest rue Jean Laurain prolongée jusqu'à la rue de Belchamps

La desserte des lots est assurée par deux boucles de voiries résidentielles en sens unique traitées en zone 20 ou zone de rencontre.

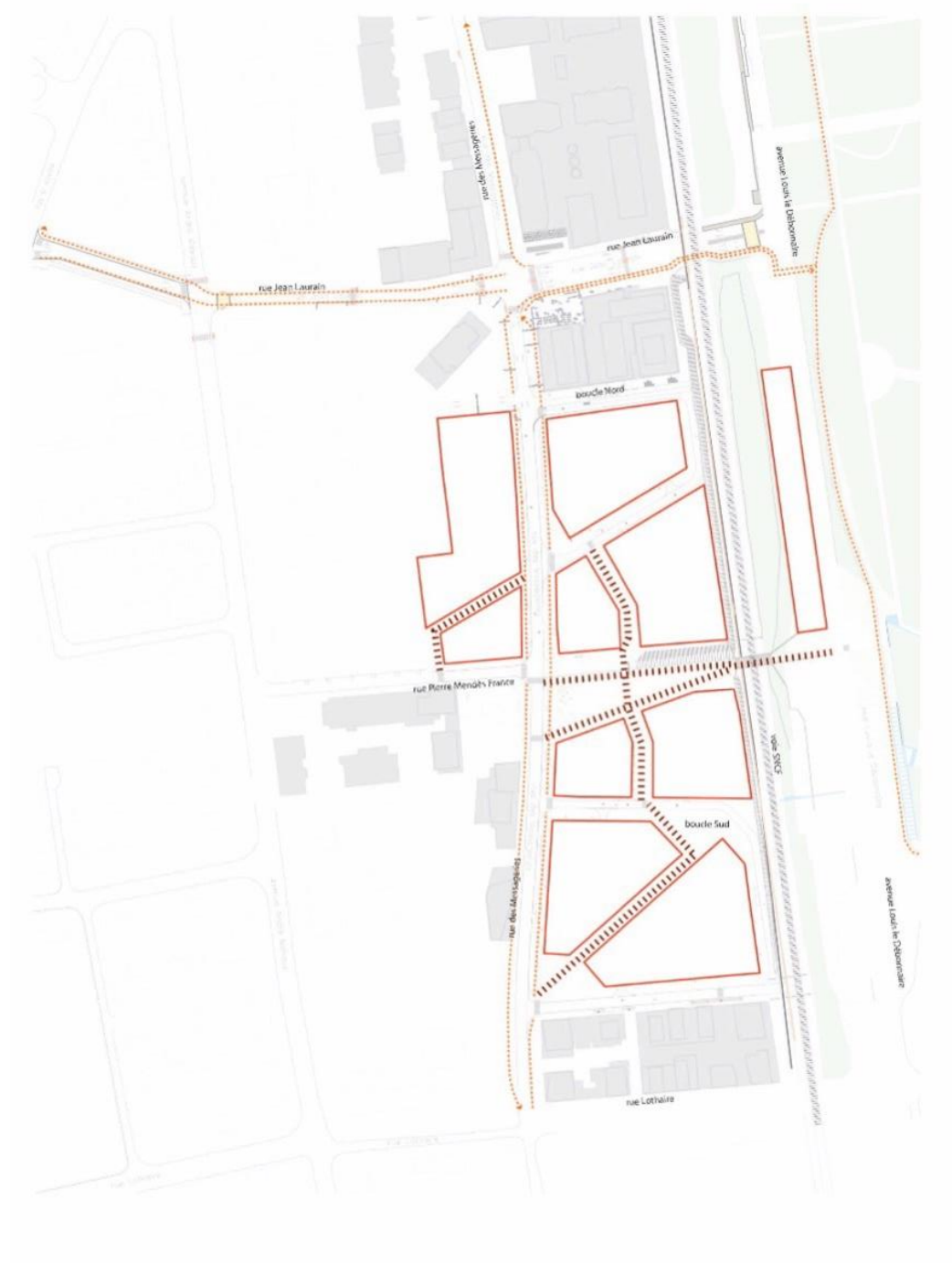


Figure 11 : Circulations douces (orange : vélos, marron : piétons)

Des venelles piétons / cycles viennent compléter la trame viaire, elles permettent de rejoindre le parc de la Seille, et de parcourir le quartier.



Figure 12 : Trame verte publique (hors cœur d'îlots privés plantés)

Le projet cherche à maximiser les surfaces plantées, à la fois pour augmenter l'effet « îlot de fraîcheur » et pour l'agrément des habitants. Ces surfaces plantées se trouvent à la fois sur l'axe principal (rue des Messageries/Jacques Chirac) et sur les venelles desservant les îlots. En complément la traversée sous voie SNCF vers le parc de la Seille offre un espace végétal public en cœur de quartier.

Les adaptations du plan masse aux niveaux places de stationnement / Parkings Silos

Un axe de projet est aussi le nouveau rôle de la voiture dans le quartier. Celui-ci se concrétise par la mise en place d'un cœur de projet totalement sans voiture (quartier piéton), et ce grâce à deux boucles viaires structurées pour libérer la centralité sans voitures.

Le projet de la phase 2 de la ZAC du quartier de l'Amphithéâtre vient tendre des points de contact avec la ville, il vient franchir la ligne ferroviaire pour retisser un lien avec le parc. Le périmètre de la ZAC s'agrandit aussi afin de favoriser la revitalisation à l'Ouest avec la traversée de Belchamps. Nous proposons ainsi une stratégie sur les infrastructures à plus grande échelle (armature plus large / flux territoriaux). Cette intervention favorise ainsi le positionnement de 2 parkings en silo qui viennent diffuser les points de stationnement de manière plus diffuse et qui permet une meilleure irrigation des flux véhicules et proposer des intermodalités plus contrôlées (accès aux vélos, etc).

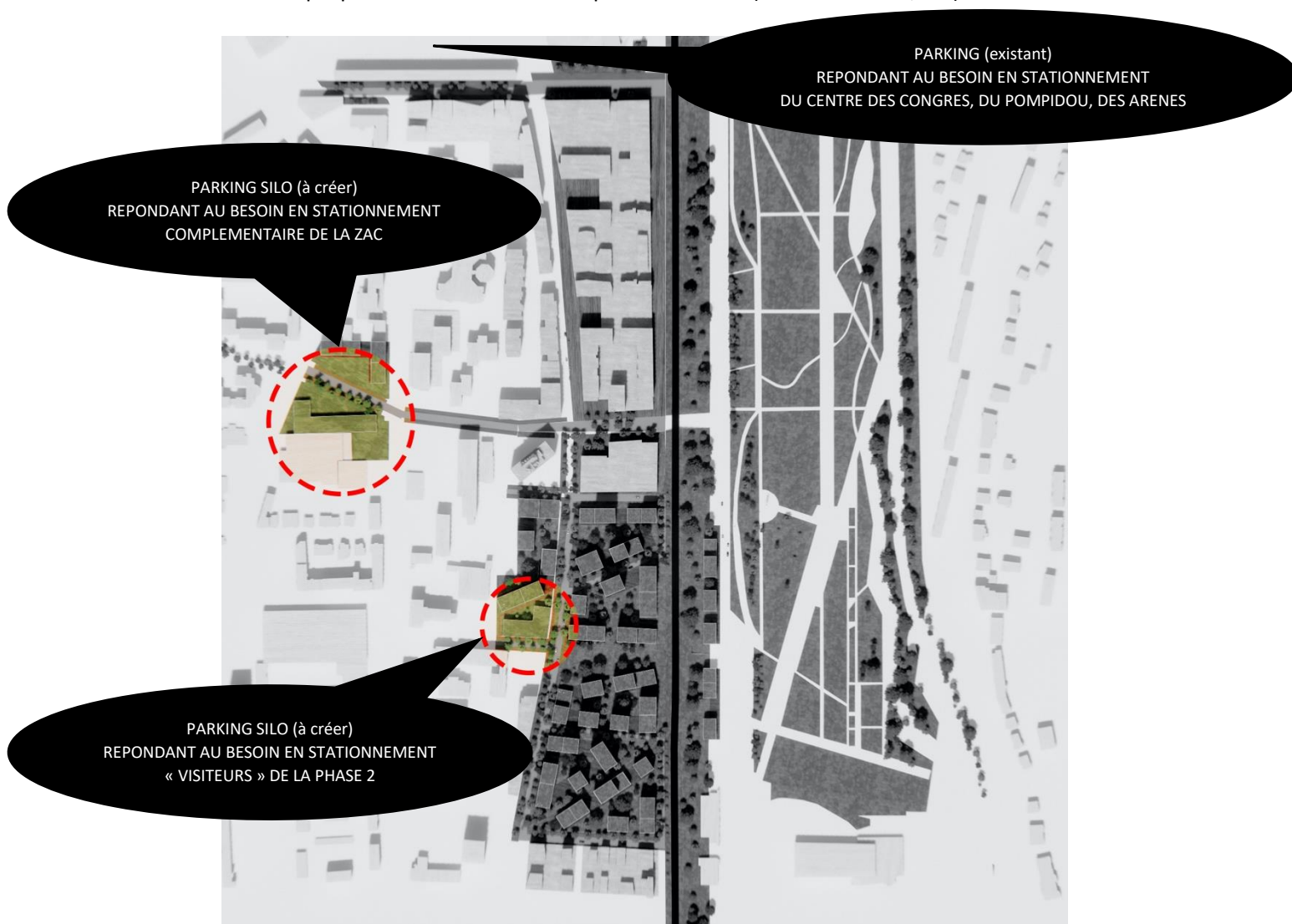


Figure 13 : Localisation des parkings

A l'Est nous proposons une frange constructible le long de l'Avenue Débonnaire afin d'activer le parc et aussi et surtout de suggérer que le parc fait partie du projet d'aménagement global. Ainsi l'infrastructure ferroviaire devient un outil de projet, les bâtiments de chaque côté de la ligne SNCF se feront échos et offriront dans son ensemble une Skyline « urbaine » cohérente.

D’un point de vue architectural, les projets seront orientés vers des objectifs de qualité d’usage, avec un accès à l’extérieur renforcé (démultiplication des terrasses, loggias, jardins privatifs, terrasses extérieures collectives).

Le projet vient aussi retisser des liens avec l’armature des voiries douces, il vient tendre la main à la ville existante, il souhaite favoriser une mutation de son quartier dans son ensemble, et ne pas se limiter au périmètre unique de la ZAC.

La différence principale entre le projet de 2014 et celui actuel est la concrétisation et l’intégration des orientations fondamentales du SDAGE et est en faveur de la création d’un nouvel écosystème, qui prend en compte les enjeux environnementaux, climatiques, sociétaux, où une nouvelle biodiversité peut s’émanciper et créer un lieu de vie favorable aux humains et aussi à la faune et à la flore.



Focus sur l’état d’avancement opérationnel au 31/12/2021

Le tableau ci-après synthétise l’état d’avancement de la programmation sur le quartier au 31 décembre 2021 au regard du dossier de réalisation de la ZAC :

	<i>m² de SDP programmée</i>	<i>m² de SDP vendue au 31/12/2021</i>	<i>% de réalisation correspondant</i>
Equipements publics	40 000	30 037	75,1 %
Commerces	40 000	68 197	170,5 %
Bureaux/Activités	60 000	59 566	99,3 %
Logements	135 000	71 716	53,1 %

Le tableau ci-après synthétise, quant à lui, l’état d’avancement de la programmation sur le quartier au 31 décembre 2021 consécutivement à la modification du schéma directeur intervenue en 2010 et sur lequel est basé le bilan de l’opération :

	<i>m² de SDP programmée</i>	<i>m² de SDP vendue au 31/12/2020</i>	<i>% de réalisation correspondant</i>
Equipements publics	31 911	30 037	94,1 %
Commerces/Bureaux/Activités	134 206	127 763	95,2 %
Logements	130 075	71 716	55,1 %

Soit une programmation restante à réaliser dans le périmètre initial de ZAC de :

- 6 443m2 fléchés en Commerces/Bureaux/Activités,
- 58 359m2 fléchés en Logements.

Focus sur les Surfaces (Nouveau 2022)

	SURFACE LOGEMENT	SURFACE PARKING LOGEMENT	SURFACE PARKING SILO	SURFACE BUREAUX	SURFACE PARKING BUREAUX	SURFACE PARKING TOTALE
LOT 1	9088	4078	0	0	0	4078
LOT 2	9958	4468	0	0	0	4468
LOT 3	8296	3723	0	0	0	3723
LOT 4	5120	2297	0	0	0	2297
LOT 5	9861	4425	0	0	0	4425
LOT 6	3970	1781	0	0	0	1781
LOT 7	6938	3113	0	1782	446	3559
LOT 8	5443	2442	0	4990	1247	3690
LOT 9	0	0	4625	0	0	4625
TOTAL ZAC (hors Débonnaire + Belchamps)	58674	26328	4625	6772	1693	32646
LOT 10 (Débonnaire)	4214	1891	0	0	0	1891
LOT 11 (Débonnaire)	1911	858	0	0	0	858
TOTAL Débonnaire	6126	2749	0	0	0	2749
TOTAL ZAC + Débonnaire (hors Belchamps)	64799	29077	4625	6772	1693	35394
Belchamps	5286	2372	7600	0	0	9972
TOTAL ZAC + Débonnaire + Belchamps	70085	31448	12225	6772	1693	45366

- Figure 16 : Tableau surfaces projet 2022



Figures 14, 15 : Parkings Silos

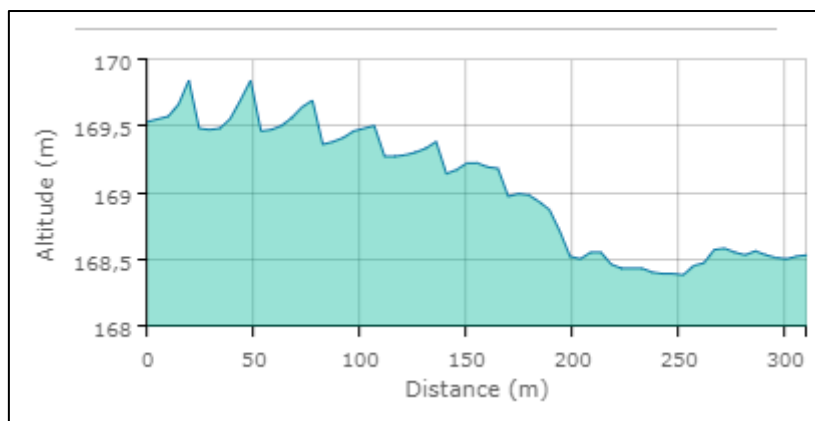


Figure 19 : Profil Altimétrique de la rue Débonnaire (source : Géoportail)

V.1.2. Hydrographie

Le cours d'eau la Seille est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. Le projet se situe à l'ouest et n'intercepte pas le cours d'eau.

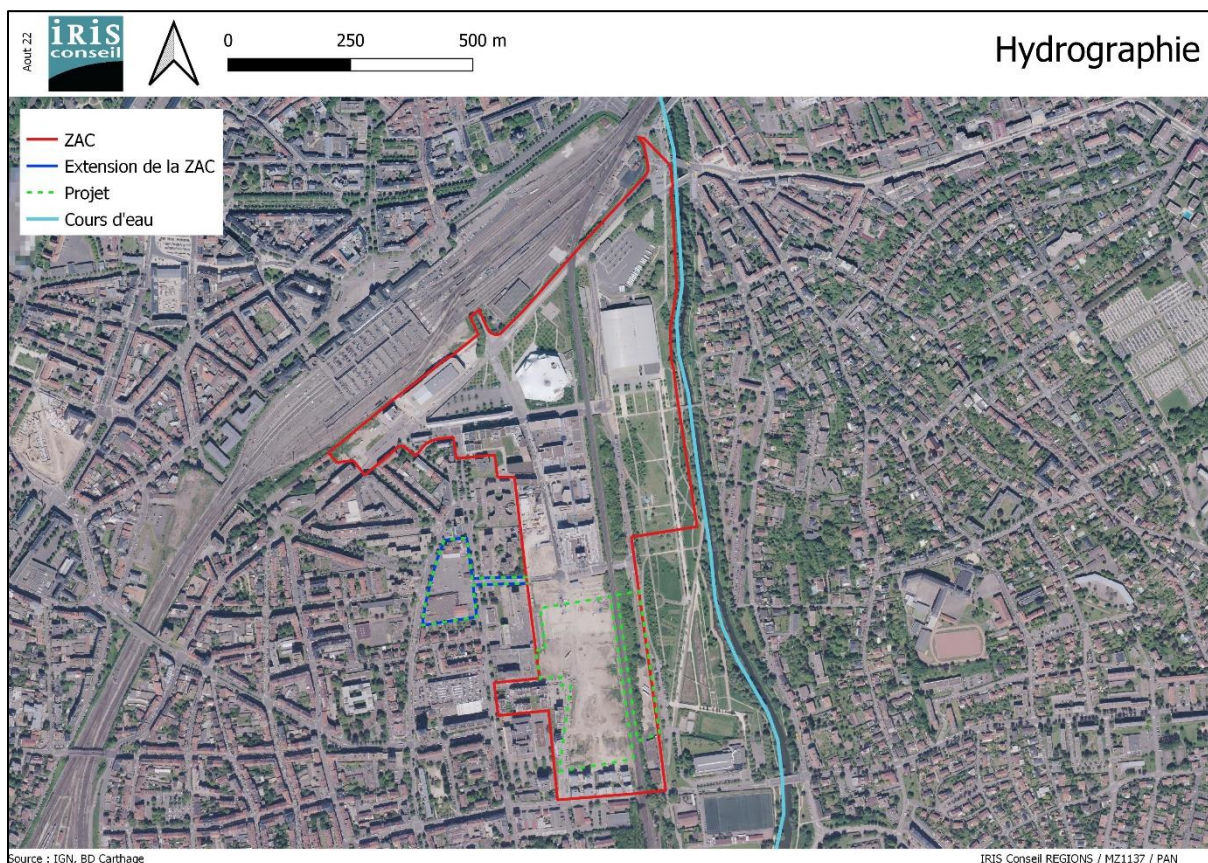


Figure 20 : Réseau hydrographique

V.1.3. Hydrogéologie

Deux masses d'eau souterraines sont présentes : « Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe, CG016 » et « Plateau lorrain versant Rhin, CG008 ».

8 entités hydrogéologiques sont présentes sur la commune de Metz. Au sein de la zone du projet, les entités hydrogéologiques suivantes sont présentes :

- « Alluvions actuelles à anciennes de la Seille sur le domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain » ; 952AD01 : Unité aquifère alluviale poreuse à nappe libre
- « Argiles à Promicroceras du Lias inf. du Bassin Parisien » ; 141AE05 : Unité imperméable sédimentaire poreuse
- « Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf.) du Bassin Parisien » ; 141AG05 : Unité aquifère sédimentaire matricielle et/ou à fissures à parties libres et captives
- « Argiles rouges de Levallois du Rhétien en Lorraine et Champagne à l'est du Bassin Parisien (bassin Rhin-Meuse, majoritairement) » ; 143AB01 : Unité imperméable sédimentaire poreuse
- « Grès rhétiens en Lorraine et Champagne à l'est du Bassin Parisien (bassin Rhin-Meuse, majoritairement) » ; 143AB03 : Unité aquifère sédimentaire poreuse à parties libres et captives

Aucun captage d'eau potable n'est présent à proximité du projet (AAC de La Maxe est à 2,5 km).

V.1.4. Zones humides

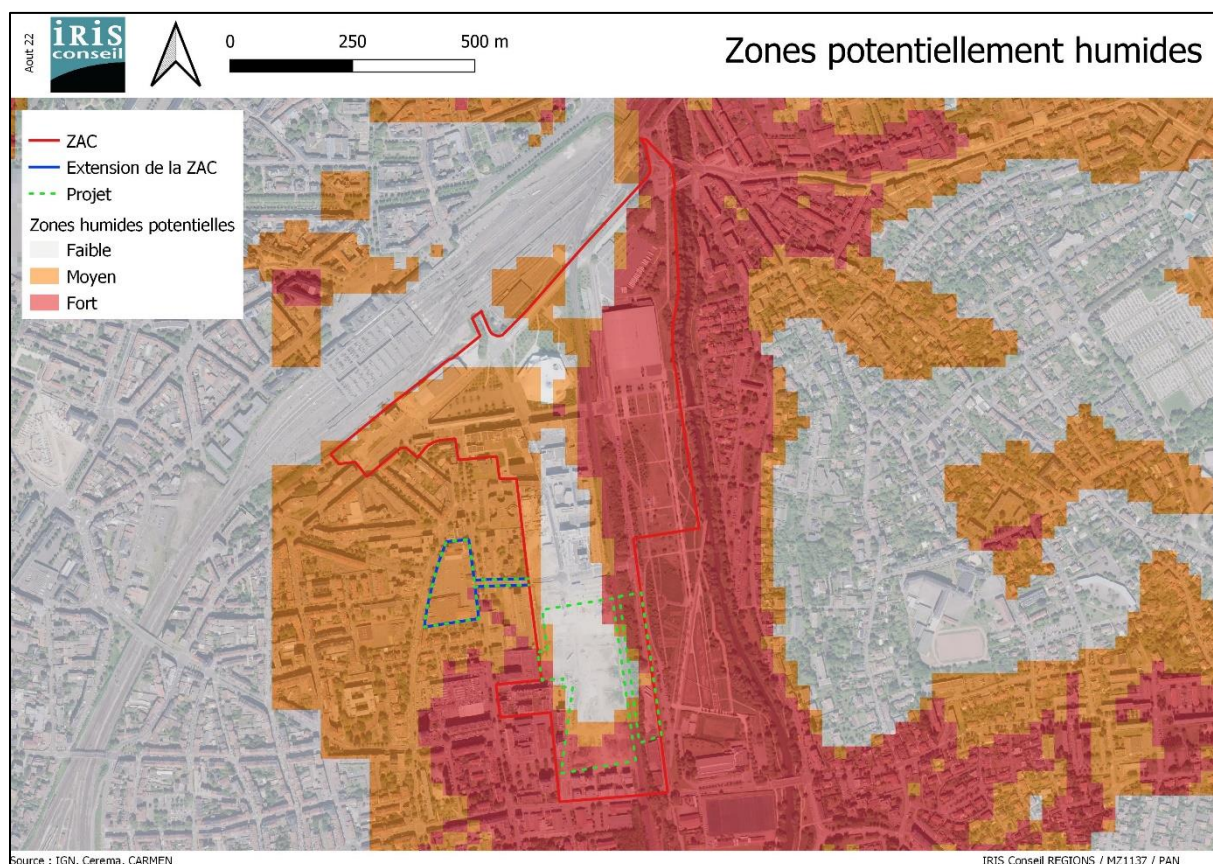


Figure 21 : Zones humides potentielles

D’après la carte des zones potentielles humides, la zone du projet est en partie située dans des zones humides potentielles moyennes à fortes. Cependant, le projet est situé en zone urbanisée :

- 1) Les terrains demeurant à viabiliser et à équiper par rapport au programme d’aménagement initial (zone 1) est actuellement en friche et est régulièrement utilisée pour les travaux aux alentours comme zone de stockage (Photos 1 & 2).
- 2) La frange est de la ZAC (zone 2) est en remblai (Photos 3 & 4).
- 3) L’extension de la ZAC (Percée Belchamps) (zone 3) est située sur un parking en enrobé (Photo 5).

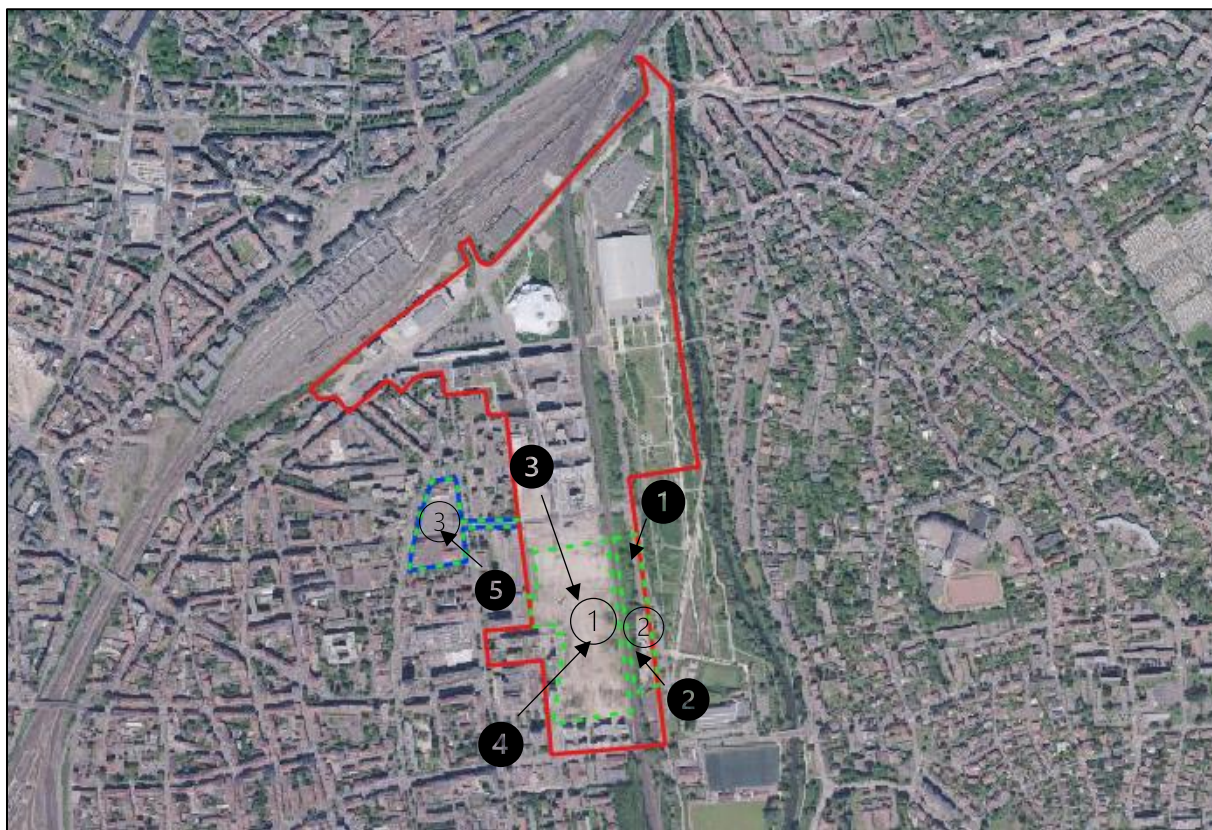


Figure 22 : Localisation des photos pour les zones potentiellement humides



Figure 23 : Photos des zones potentiellement humides

Les zones 1 et 2 ont donc une potentialité humide faible au vu des caractéristiques du terrain. La zone 3 ne semble pas être propice pour réunir les conditions humides mais reste une zone potentiellement humide moyenne.

La commune de Metz n’est pas concernée par le périmètre d’une zone humide remarquable du SDAGE Rhin-Meuse.

V.1.5. Risques naturels

La commune de Metz est concernée par un PPRI mais la zone du projet n'est pas couverte par celui-ci.

V.1.6. Milieu naturel

Le projet n'est compris dans aucun zonage environnementale. Le site Natura 2000 le plus proche sont les « Pelouses du Pays Messin » situé à plus de 4 km du projet. Il s'agit d'une zone spéciale de conservation.

Un pré diagnostic faune, flore et habitats a été réalisé par Rainette en mars 2022.

L'analyse bibliographique couplée aux inventaires ont permis une estimation correcte des potentialités d'accueil de la ZEI (Zone d'étude immédiate : rue Débonnaire, percée Belchamps et ensemble des lots composant la partie de la ZAC à aménager). **Les enjeux identifiés sont faibles.**

En effet, au vu des différents habitats et du contexte anthropique de la zone d'étude, les potentialités d'accueil pour la faune apparaissent relativement limitées. Les espèces représentant le plus d'enjeux ont néanmoins pu être identifiées : le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*), l'Hespérie de l'alcée (*Carcharodus alceae*), la Virgule (*Hesperia comma*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), la Decticelle bicolore (*Bicolorana bicolor*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), l'OEdipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*), le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*), l'OEdipode turquoise (*OEdipoda caerulea*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

De plus, la ZEI compte 9 habitats. Aucun d'entre eux n'a été estimé avec un enjeu supérieur à faible. Aucune espèce floristique à enjeu n'a été inventoriée sur le site. Néanmoins, 8 espèces à enjeu sont considérées comme potentielles sur la ZEI, notamment sur la friche et les zones rudérales. Cinq espèces exotiques envahissantes sont également présentes sur le site, en plus ou moins grand nombre : le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Faux-houx (*Berberis aquifolium*) et le Chêne rouge (*Quercus rubra*).

La ZAC du quartier de l'amphithéâtre est située dans une zone urbanisée. Celle-ci est considérée comme une trame urbaine constituée par les espaces de nature en ville. La ZAC est longée à l'Est par la Seille. La Seille est un corridor aquatique et humide. De plus, de par sa ripisylve, la Seille peut aussi être considérée comme une trame verte permettant le déplacement des espèces terrestres.

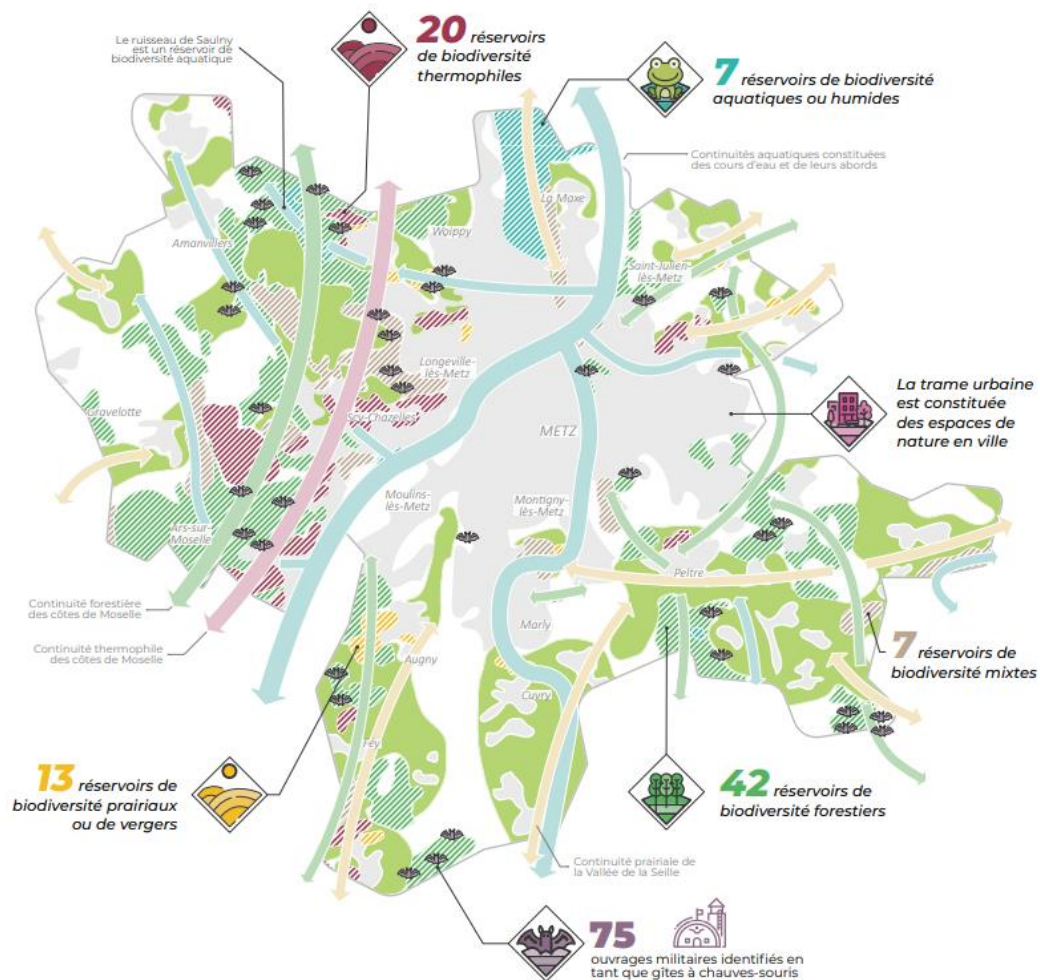


Figure 24 : Trame verte et bleue de la Métropole de Metz (source : AGURAM)

V.1.7. Paysage

Le projet et la commune de Metz sont situés au sein de l'unité paysagère « zone urbaine et industrielle ». Il s'agit d'une vallée ample et encaissée cadrée de hauts coteaux couronnés de boisements. Le fond de vallée, où se concentrent les infrastructures, est fortement marqué par l'exploitation des gravières donnant naissance à des étangs et l'activité industrielle.

V.1.8. Patrimoine et loisirs

Dans sa partie Nord, le projet est dans le périmètre de protection de sites inscrits au titre des monuments historiques pour la Gare ; PA00106842 (inscrit le 15 janvier 1975).

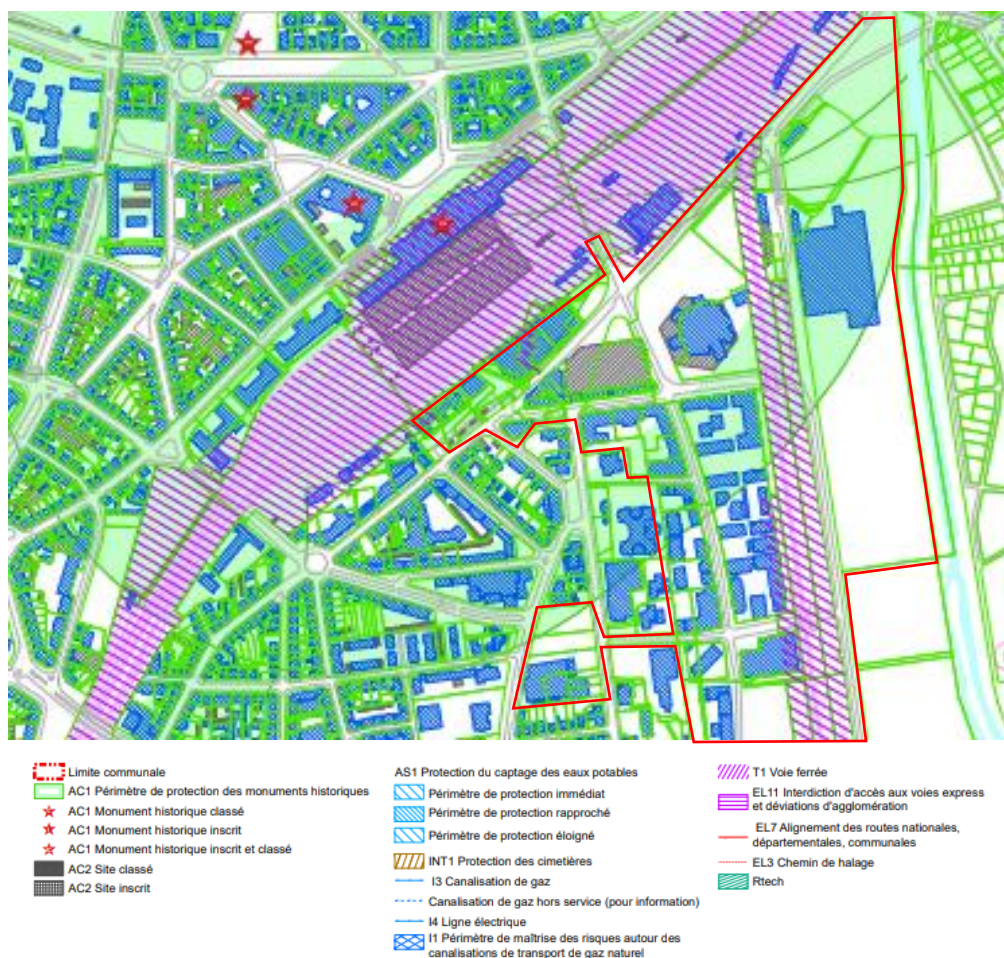


Figure 25 : Extrait du PLU de Metz

Un diagnostic archéologique a été réalisé par la DRAC en 2008 sur la zone entre l'avenue André Malraux et la voie ferrée.

V.2. Document de planification

Le projet doit être compatible avec le SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027 approuvé le 18 mars 2022.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont abordées à travers 6 grands thèmes que sont :

- Thème 1 (T1) : eau et santé,
- Thème 2 (T2) : eau et pollution,
- Thème 3 (T3) : eau, nature et biodiversité,
- Thème 4 (T4) : eau et rareté,
- Thème 5 (T5) : eau et aménagement du territoire,
- Thème 6 (T6) : eau et gouvernance.

Ces thèmes sont ensuite détaillés en orientations. Les orientations suivantes sont concernées par le projet :

- T2-01 : Réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux,
- T2-02 : Connaître et réduire les émissions de substances toxiques,
- T2-03 : Veiller à une bonne gestion des systèmes d’assainissements publics et privés, et des boues d’épuration,
- T3-03 : Restaurer ou sauvegarder les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d’autoépuration,
- T3-07 : Préserver les milieux naturels et notamment les zones humides,
- T3-08 : Préserver et reconquérir la trame verte et bleue pour garantir le bon fonctionnement écologique des bassins versants,
- T5A-05 : Maitriser le ruissellement pluvial sur les bassins versants en favorisant, selon une gestion intégrée des eaux pluviales, la préservation des zones humides, des prairies et le développement d’infrastructures agro-écologiques,
- T5B-01 : Limiter l’impact des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux pour préserver les ressources en eau et les milieux et limiter les rejets,
- T5B-02 : Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel notamment ceux constituant des éléments essentiels de la Trame verte et bleue (TVB).
- T5C-01 : L’ouverture à l’urbanisation d’un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif ou non collectif) qui en seraient issus ne peuvent pas être assurés dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l’urbanisation n’est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements,

- T5C-02 : L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de distribution et de traitement,
- T6-02 : Assurer la prise en compte des enjeux de l'eau et du changement climatique dans les projets des territoires.

La commune de Metz n'est pas concernée par un SAGE.

V.3. Milieu humain et socio-économique

V.3.1. Activités économiques et occupation du sol

D'après l'occupation du sol de Corine Land Cover, le projet s'insère sur des terrains d'équipements sportifs et de loisirs (blanc), du réseau routier et ferroviaire et espaces associés (rouge foncé) et une zone industrielle et commerciale (rose).

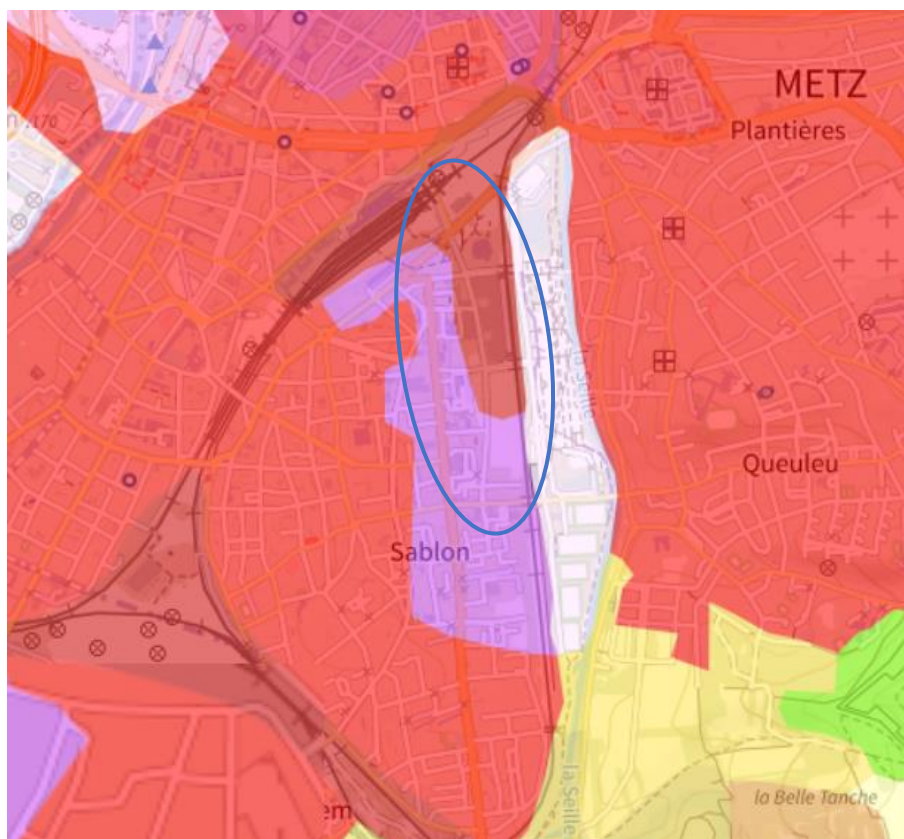


Figure 26 : Occupation des sols (source : Géoportail)

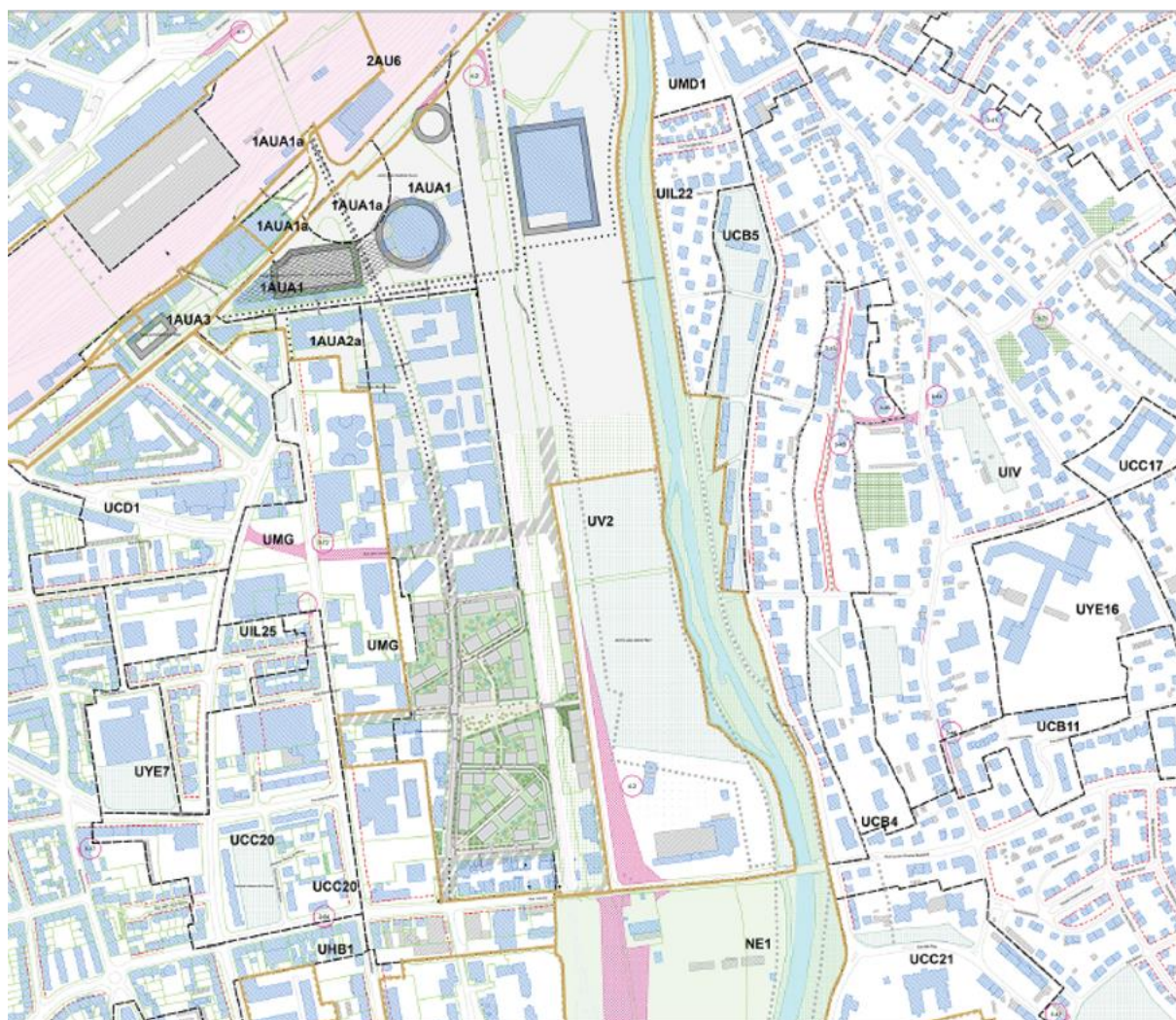
Une étude démographique sera réalisée afin d'expliquer si le besoin de nouveaux logements est avéré.

V.3.2. Urbanisme

Le projet se trouve dans les zones urbaines et à urbaniser au PLU suivantes :

- 1AUA1a
 - 1AUA2a
 - 1AUA
 - 1AUA1
 - 1AUA2
 - 1AUA3
 - UMG
 - UV2
- } Zones à urbaniser
- } Zones urbaines

Plan masse version septembre 2022



V.3.3. Foncier

Le projet nécessite l'acquisition de terrains, soit à l'amiable soit par voie d'expropriation.

V.3.4. Risques technologiques

La zone du projet ne traverse pas le périmètre d'une ICPE.

La zone du projet n'est pas concernée par des sites pollués ou potentiellement pollués (basol).

Cependant les études ont montré des terres polluées au droit du projet. Celles-ci seront traitées sur place par gestion en déblai/remblai.

Une étude de pollution et un plan de gestion des terres polluées ont été réalisées par EODD en 2020 et 2021.

Une mise à jour (un complément) de ces documents est en cours afin d'intégrer l'extension du périmètre de la ZAC, la tranche est de la ZAC (zone 2) et les terrains demeurant à viabiliser et à équiper par rapport au programme d'aménagement initial (zone 1) du projet.

V.3.5. Cadre de vie

Le projet s'insère à proximité (une dizaine de mètres) d'habitations, de commerces, de zones de détente (espaces verts, parc, jardins, places...), d'ERP (musée, théâtre, infrastructures sportives...) ...

L'étude des ilots de chaleur et de fraîcheur a pour but de connaître les effets des espaces verts projetés (Seront-ils de réels ilots de fraîcheur ? Vont-ils permettre de compenser les effets liés aux ilots de chaleur ? ...).

Une étude des ilots de chaleur et de fraîcheur a été réalisée.

Une étude Air & Bruit (étude de la qualité de l'air et étude acoustique liée aux nuisances du projet) sera engagée par la SAREMM.

V.3.6. Trafic

Constats en situation actuelle :

Le Quartier de l'Amphithéâtre, quartier structurant à l'échelle métropolitaine, accueille un nombre significatif de logements ainsi que des activités attractives qui génèrent de nombreux déplacements (centre Pompidou, centre commercial Muse, cinéma). Ce caractère attracteur et générateur de trafic ira en se renforçant avec les programmes d'urbanisation à venir.

A l'échelle de la ville

La desserte du quartier s'opère essentiellement depuis les avenues Joffre et Foch et les boulevards Paixhans et Maginot pour converger vers la ZAC par les passages de l'Amphithéâtre et de Plantières qui constituent des goulets. Le croisement de la ligne A du BHNS Mettis y accentue les phénomènes de saturation aux heures de pointes.

Un itinéraire par le passage du Sablon constituerait une alternative intéressante mais elle se heurte à l’absence de liaison directe entre la rue Belchamps et la rue Jean Laurain (un long détour par la Sente à My et par l’avenue Malraux est nécessaire).

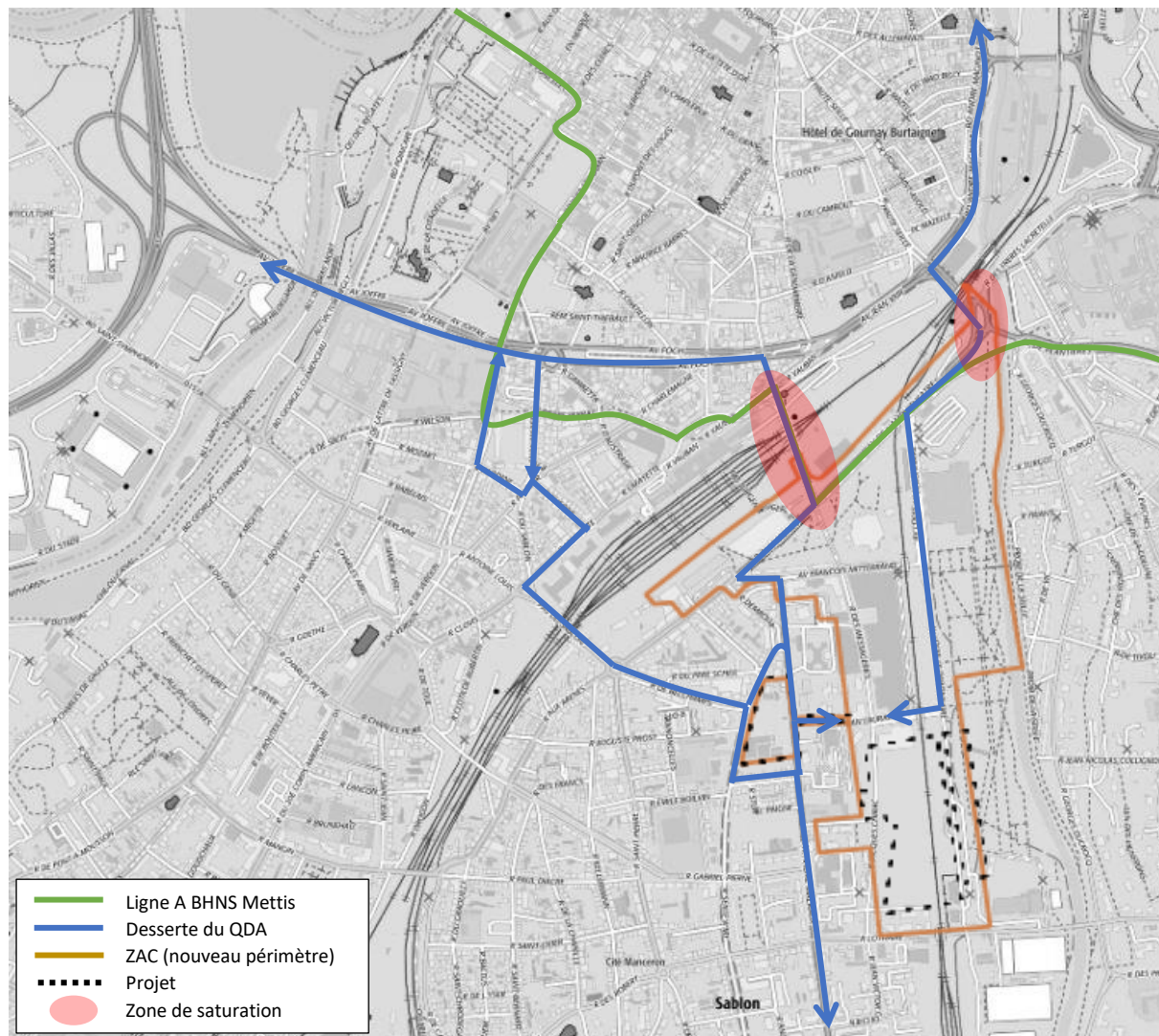


Figure 29 : Desserte actuelle du quartier

La création d’un barreau de liaison d’une centaine de mètres vers la rue Laurain depuis la rue Belchamps permettrait de satisfaire pleinement cette ligne de désir pour raccorder le quartier à la principale entrée de ville.

Les difficultés posées par la desserte du quartier iront en se renforçant avec la mise en place de la future ligne C du BHNS Mettis. Justifiant d’autant plus la création de cette Percée Belchamps.

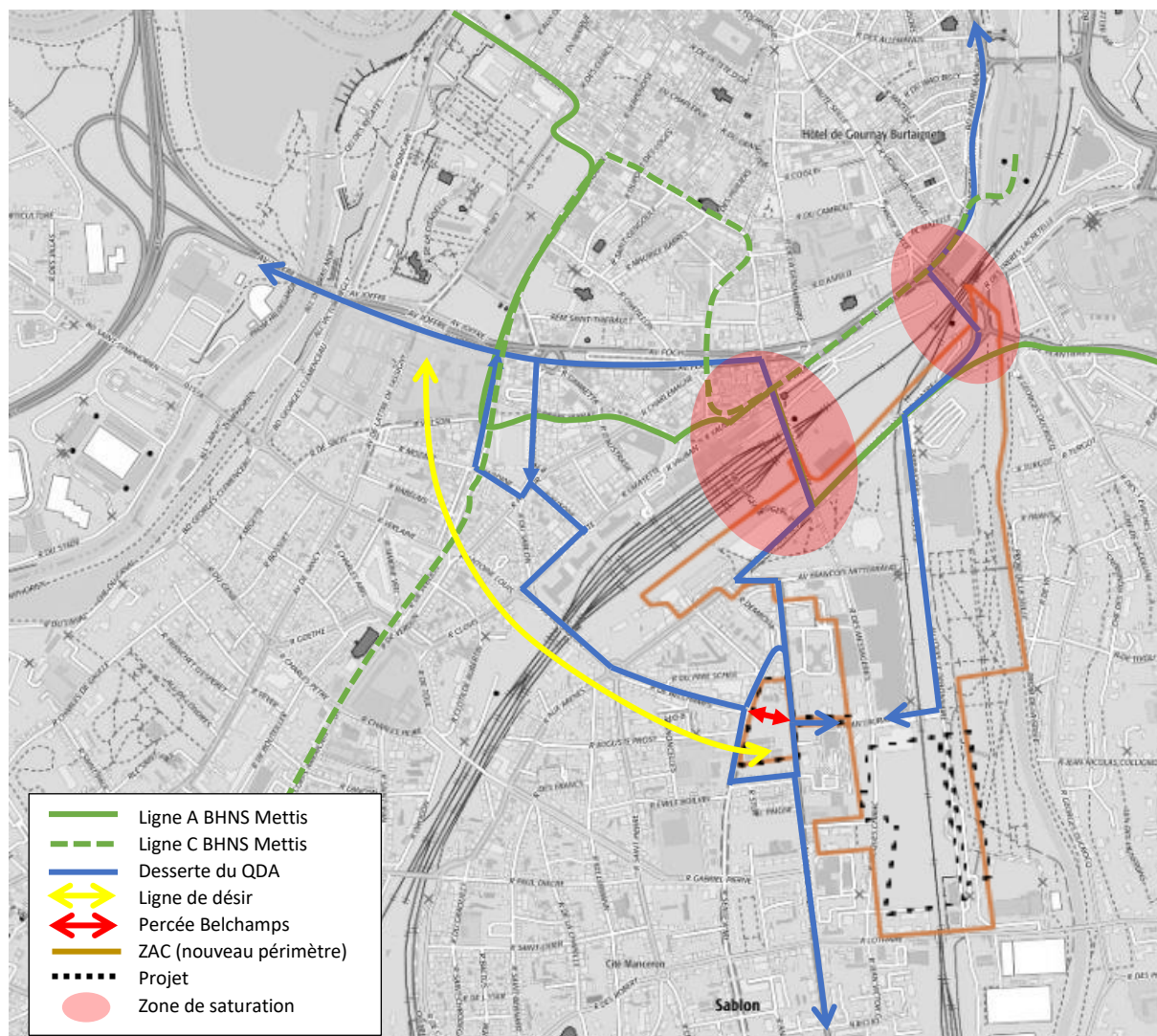


Figure 30 : Desserte future du quartier

A l'échelle du quartier

Or la desserte de ce quartier présente des carences qui peuvent d'occasionner des difficultés d'accès et des situations de congestion durant les heures de pointe :

- Accès par le Sud : avenue le Débonnaire et avenue Malraux,
- Accès par le Nord : avenue le Débonnaire et rue aux Arènes
- Accès depuis l'Ouest : passage nécessaire par la rue aux Arènes qui concentrent déjà beaucoup de fonction (centre des congrès, maison de la Métropole, parking Pompidou, pôle d'échange multimodal et dépose minute gare)

La rue de Belchamps est délaissée par les utilisateurs du fait de son raccordement indirect à l'avenue Malraux et du détour qu'elle occasionne.

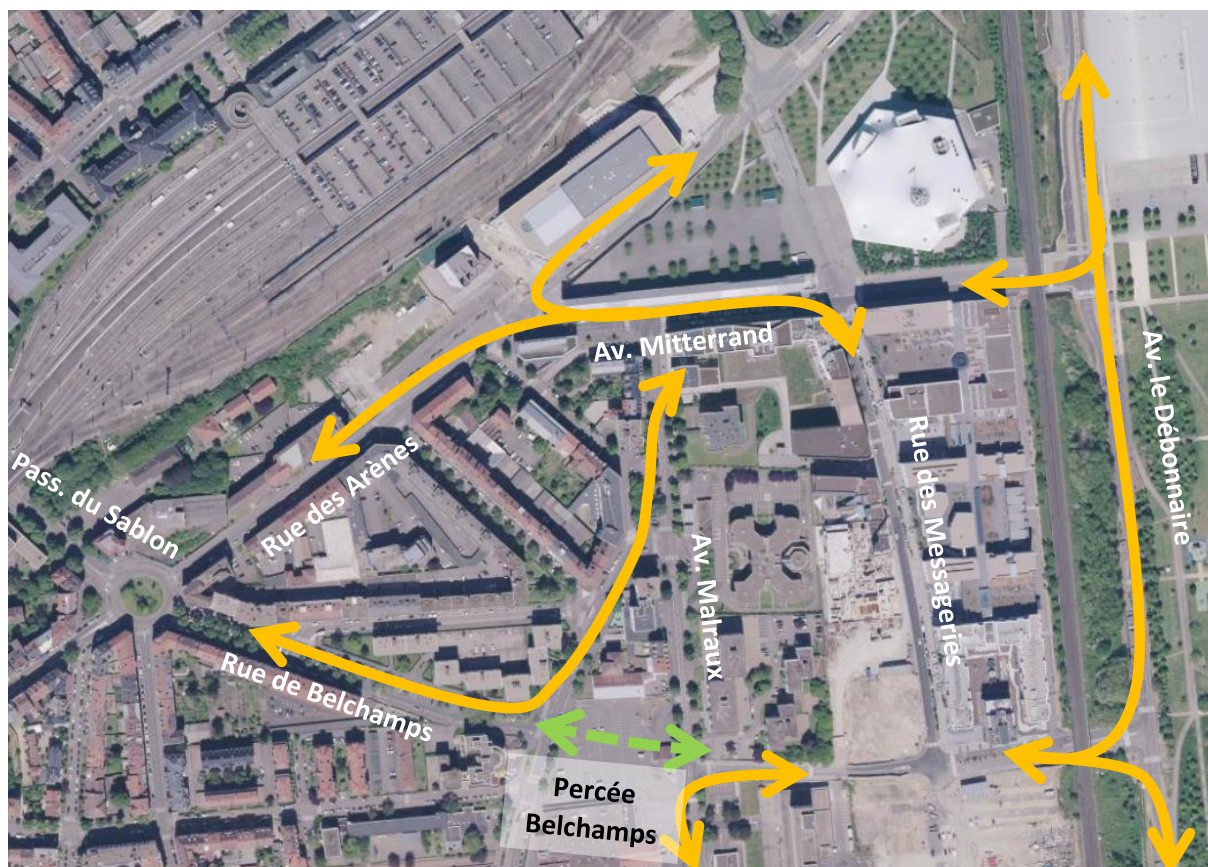


Figure 31 : Trafic

Le nouveau barreau de liaison dénommée Percée Belchamps permettrait :

- D'une part, une desserte facilitée au QDA (Quartier de l'Amphithéâtre) depuis l'Ouest en délestant l'avenue Mitterrand et la rue des Messageries,
- D'autre part, une meilleure irrigation des trafics sur le quartier en facilitant les liaisons entre le passage du Sablon (quartier Nouvelle) Ville) et l'avenue Malraux en provenance de Magny, délestant ainsi la rue aux Arènes.

Intérêt et justification de l'aménagement de la Percée Belchamps :

La percée Belchamps a un intérêt en matière de circulation à l'échelle locale pour la ZAC ainsi qu'à l'échelle plus large pour la ville. En effet, il s'agit d'une alternative de desserte de la ZAC permettant d'éviter les zones de saturation des passages de l'Amphithéâtre et de Plantières. De plus, ce barreau de liaison à ses emprises techniques réservées au PLU. Ainsi sa réalisation et l'incorporation des emprises nécessaires dans le périmètre de ZAC permettra de proposer une accessibilité supplémentaire à la ZAC et à délester un trafic significatif dans un quartier où les futures activités vont croître et donc faire augmenter le trafic déjà saturé.

Objectifs des études de trafic :

- Anticipation du fonctionnement circulatorio du quartier à terme d'aménagement de QDA,
- Détermination des trafics prévisionnels sur le quartier,
- Identification des risques de perturbations et préconisations d'aménagements permettant de les limiter / réduire / compenser,

- Définition des modes de gestion des carrefours et de leur dimensionnement (nombre de voies, cycle et phasage de feu).

Contenu des études de trafic :

- Comptages automatiques de trafic,
- Comptages directionnels sur les carrefours névralgiques aux heures de pointe (matin et soir),
- Analyse du fonctionnement du réseau et des carrefours en situation actuelle,
- Etude de génération de trafic sur la base du programme QDA projeté,
- Modélisation du fonctionnement actuel et projeté à l’aide du modèle multimodal de l’EuroMétropole de Metz, dont les périodes de plus forte fréquentation auront été affinées par les données de trafic recueillies,
- Analyse du fonctionnement du réseau à l’horizon de finalisation de QDA et préconisations d’aménagements permettant de limiter ou résorber les perturbations,
- Analyse de l’impact de l’aménagement de la percée Belchamps (y compris sur le réseau environnant) : délestage et report de trafic à l’échelle du quartier

Le quartier de l’Amphithéâtre accueille de nombreuses activités et de fait un trafic significatif qui est amené à croître avec la finalisation annoncée de la ZAC et l’ouverture prochaine d’un cinéma. Dans ce cadre, l’accessibilité au quartier est perfectible notamment sur sa frange Ouest en relation avec le quartier Nouvelle Ville et le passage du Sablon.

La percée Belchamps aurait un rôle de distribution des trafics au sein du QDA assurant ainsi une meilleure accessibilité et permettant donc de renforcer son attractivité. En outre cette infrastructure permettrait de délester significativement la rue aux Arènes qui cumulent beaucoup de fonction et accueille un trafic important.

Deux études de circulation ont été réalisées (en 2012 et 2016).

Une étude de stationnement a été réalisée par TRANSITEC (en 2022).

Une étude GES sera engagée par la SAREMM.

VI. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Milieu physique

VI.1.1. Topographie

La topographie du terrain nécessitera la réalisation de déblais et de remblais importants.

VI.1.2. Milieu naturel

Les enjeux faunistiques et floristiques ont été identifiés comme faibles cependant quelques espèces à enjeu sont considérées comme potentiellement présentes sur le site et un enjeu moyen a également été estimé sur le bois de Trembles x fourrés. De ce fait, quelques pistes de mesures ont été proposées ici afin de limiter les impacts sur la faune, la flore et les habitats qui pourraient être induits par le projet :

- Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- Gestion écologique des habitats
- Respect du calendrier de sensibilité des espèces
- Respect du cycle biologique des espèces nocturnes

Concernant les corridors écologiques, le projet prévoit l'intégration d'espaces verts ce qui permettra de compléter la trame urbaine (trame verte).

Au vu des éléments contenus dans le pré diagnostic environnemental (habitat, faune, flore), confirmez-vous qu'une étude sur 4 saisons n'est pas nécessaire ?

VI.1.3. Gestion des eaux de ruissellement

Un porté à connaissance pour le raccordement de la ZAC sur le réseau de collecte de la métropole a été réalisée en 2006.

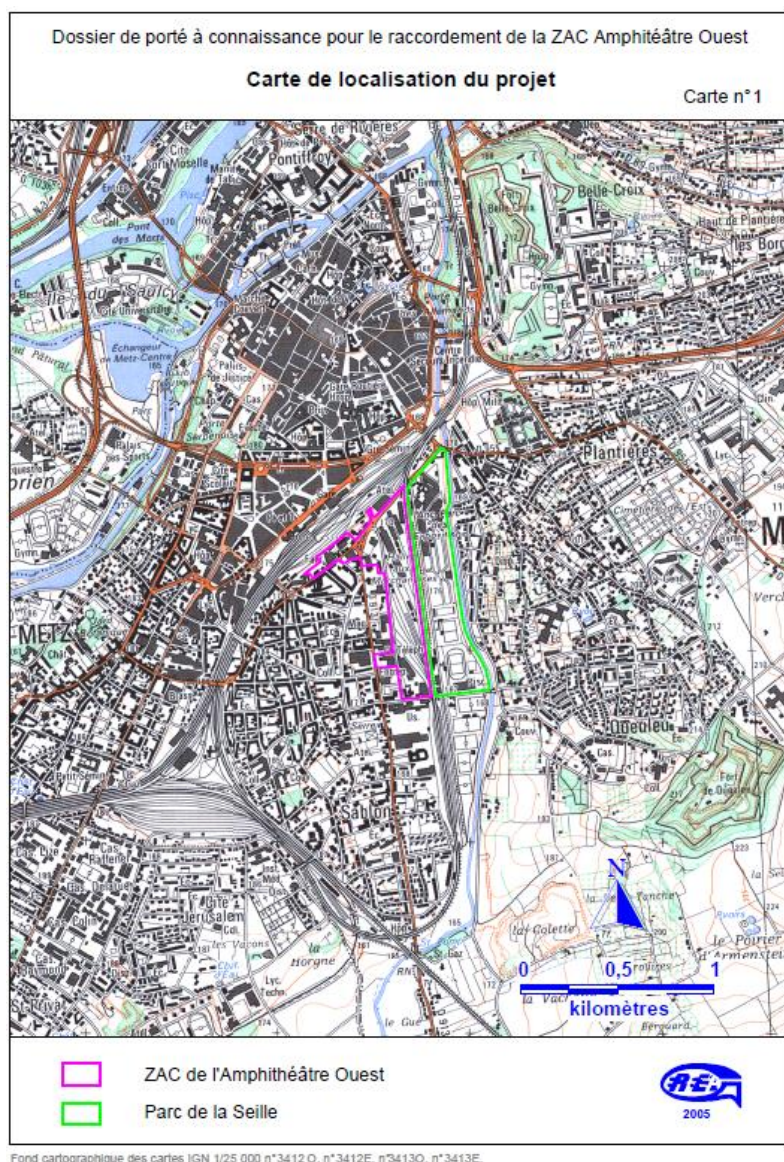


Figure 32 : Périmètre pris en compte dans le PAC EP de 2006

Les eaux de ruissellement sur les terrains demeurant à aménager (au titre du programme initial de la ZAC, dans la frange est de la ZAC et dans sa future extension) feront l’objet d’une gestion conforme à la doctrine « **Gestion des eaux pluviales en région Grand-Est** ». Avec dissipation en place par infiltration dans les sols, et non plus rejet dans le réseau public de collecte, modifiant ainsi les principes initialement envisagés.

Une nouvelle procédure réglementaire devra donc être mise en œuvre qui intégrer l’accroissement du bassin versant desservi par la ZAC et ces principes modificatifs de gestion des eaux.

Quelles sont la ou les procédures à appliquer dans le cadre de la Loi sur l’Eau ?

VI.1.4. Zones humides

Le projet est situé dans une zone urbanisée, hors des zones humides remarquables mais dans le périmètre des zones humides potentielles.

Les zones 1 et 2 ont donc une potentialité humide faible au vu des caractéristiques du terrain. La zone 3 ne semble pas être propice pour réunir les conditions humides mais reste une zone potentiellement humide moyenne.

Au vu des éléments présentés précédemment, un diagnostic Zone Humide est-il nécessaire pour la zone 3 ? Confirmez-vous que les zones 1 et 2 sont dispensées d'un diagnostic ZH ?

VI.1.5. Risques naturels

Le projet n'entraînera pas d'augmentation des risques naturels, en effet une gestion appropriée des eaux de ruissellement sera intégrée au projet par la réalisation d'une étude d'assainissement.

VI.1.1. Paysage

Le projet aura un impact positif sur le paysage. En effet, le projet prévoit l'intégration de zones « vertes » avec de nombreux arbres et des toits végétalisés. De plus, la zone est actuellement en « chantier ». Le projet permettra à la zone de s'intégrer dans les quartiers alentours.

VI.1.2. Patrimoine et loisirs

Le projet est situé dans le périmètre de protection de monuments historiques. Il n'y a à priori pas de covisibilité entre le site et le projet. Un dossier de demande de permis d'aménager sera réalisé et des échanges avec l'ABF auront lieu, afin d'intégrer le projet dans le périmètre du monument.

VI.2. Document de planification

Le projet prendra en compte le SDAGE en vigueur.

La commune de Metz n'est pas concernée par un SAGE.

VI.3. Milieu humain et socio-économique

VI.3.1. Activités économiques et occupation du sol

Le projet intègre l'aménagement de locaux pour des activités tertiaires ce qui aura un effet bénéfique sur l'activité économique. Le projet intègre l'extension du périmètre de la ZAC mais celle-ci est déjà prise en compte comme tel sur l'occupation des sols.

VI.3.2. Urbanisme

Le quartier se développe en plusieurs parties au sud de la Gare de Metz-Ville.

Le quartier de l'Amphithéâtre a un penchant urbain à l'Ouest, porté par le Centre Pompidou en entrée de Quartier, et un penchant paysager à l'Est, incarné par le Parc de la Seille, portant le nom de la rivière qui le borde et le limite. Une voie ferrée sépare les deux parties du quartier.

L’entrée de quartier par le Centre Pompidou étant déjà réalisée, nous nous intéressons aux deux sous-ensembles principaux de la ZAC - la phase 1 au Nord et la phase 2 au Sud. La zone Amphithéâtre 1 est caractérisée par le centre commercial MUSE sur lequel des logements se développent.

La phase 2 au Sud est l’enjeu de ce document, entre continuité avec la phase 1 et connexion avec le Parc de la Seille et le territoire à grande échelle. Des logements de Christian de Portzamparc sont déjà construits au Sud. Les deux parties sont connectées par la Rue des Messageries, axe principal de la ZAC devenant la Rue Jacques Chirac dans la Phase 2.

La phase 2 de la ZAC est composée de deux grandes zones séparées par la rue Jacques Chirac ainsi qu’une troisième de l’autre côté de la voie ferrée.

Différents enjeux marquent la zone d’intervention - créer de la continuité avec la phase 1, créer une transition d’échelle entre la phase 1 et la zone urbaine environnante, lier la ZAC au Parc de la Seille en franchissant la voie ferrée...

La Phase 2 de la ZAC qui est l’objet de cette étude est marquée par une grande rupture d’échelle entre la phase 1 caractérisée par l’échelle du MUSE au Nord, et l’environnement urbain direct environnant de la phase 2, à l’Ouest et au Sud. La bordure Sud de la ZAC est déjà matérialisée par une opération de logements de Christian de Portzamparc.

L’opération propose une reconsidération de l’ilôt archétypal français, au profit d’une fragmentation et d’une multiplication des obliques et fuyantes visuelles vers le territoire, maximisant les points de vue, les connections, l’accès à la lumière naturelle, et permettant à la nature de pénétrer dans la ville.

Le projet se développe comme une Skyline de volumes composites, à la fois verticaux et horizontaux, cherchant le lien avec le territoire et la nature environnante.

Un des premiers désirs structurant la stratégie globale de l’opération est de fonder les alignements des axes urbains sur des percées visuelles, créant des connections visuelles et symboliques avec des éléments clé du territoire local, comme la sculpture du ‘Tremblement de Ciel’, l’Église de l’Immaculée Conception culminant en haut de la colline du Quartier Plantières Queuleu, mais aussi le désir d’inscrire de nouveaux espaces publics dans la continuité d’axes et de place existants, comme la rue Pierre Mendes France bordée par la place Lou-Albert Lasard.

Les grandes surfaces de logements demandées et la difficulté à creuser du fait de sols pollués induisent le besoin de s’élancer verticalement pour répondre au cahier des charges de l’étude. Afin de pouvoir offrir les surfaces demandées tout en respectant l’échelle locale, une stratégie de coupe progressive est mise en place à la fois sur l’axe Nord-Sud et Est-Ouest. Cette coupe progressive partant des espaces publics du quartier permet de créer la verticalité nécessaire tout en amoindrissant son impact visuel sur la perception du quartier depuis les espaces publics. Cette stratégie fonctionne également bien du fait des contraintes acoustiques comme nous le verrons par la suite.

Le fonctionnement des voies dans la phase 2 suit une logique hiérarchisée - la rue Jacques Chirac, axe Nord-Sud en continuité directe avec la phase 1 est la voie majeure structurante du quartier, sa colonne vertébrale. Deux boucles se déroulent de cet axe, une en bordure Nord de la phase 2, et l’autre en bordure Sud. Ces deux boucles permettent d’irriguer tous les parkings de l’opération et de créer les accès à la fois pour les camions pompiers et les besoins infrastructurels comme les ordures ménagères. Ces deux boucles permettent également de maximiser la pleine terre sur l’intégralité de l’opération en offrant aux piétons à la fois le cœur des îlots et le cœur du quartier.

VI.3.3. Foncier

Le projet nécessitera l’acquisition de terrains (Secteur Belchamps), une DUP et une enquête parcellaire seront réalisées.

VI.3.4. Risques technologiques

Les terres polluées au droit du projet seront traitées selon le plan de gestion réalisé. Elles seront traitées sur place par gestion en déblai/remblai.

La gestion proposée des terres polluées est-elle conforme aux attentes ?

VI.3.5. Cadre de vie / Trafic

Le projet aura un impact sur le cadre de vie (nuisances sonore, pollution...) des habitants situés à proximité. La percée Belchamps aurait un rôle de distribution des trafics au sein du Quartier de l’Amphithéâtre assurant ainsi une meilleure accessibilité et permettant donc de renforcer son attractivité. En outre cette infrastructure permettrait de délester significativement la rue aux Arènes qui cumulent beaucoup de fonction et accueille un trafic important.

Il faut toutefois préciser que le cadre de vie des habitants du quartier de l’amphithéâtre sera amélioré, car ce projet permettra de dévier une partie du trafic.

D’autres études liées au trafic et à la mobilité sont-elles nécessaires ?

VII. LISTE DES ETUDES REALISEES OU ENGAGEES

L’aménagement de la ZAC ayant été réalisée en plusieurs étapes, la liste ci-dessous des études réalisées ou engagées est relative aux terrains demeurant à viabiliser et à équiper par rapport au programme d’aménagement initial (zone 1), à la tranche est de la ZAC (zone 2) et à l’extension de la ZAC (zone 3).

VII.1. Les études réalisées

Un pré diagnostic faune, flore et habitats a été réalisé par Rainette en mars 2022.

Un diagnostic archéologique a été réalisé par la DRAC en 2008 sur la partie Sud de la ZAC.

Une étude des ilots de chaleur et de fraîcheur a été réalisée.

VII.2. Les études engagées

Une étude démographique sera réalisée afin d’expliquer si le besoin de nouveaux logements est avéré.

Le complément des études de pollution et du plan de gestion des terres polluées est en cours de réalisation.

Une étude Air & Bruit (étude de la qualité de l’air et étude acoustique liée aux nuisances du projet) sera engagée par la SAREMM.

Une étude GES sera engagée par la SAREMM.

Est-ce-que SAREMM doit aller plus loin dans les études ? Les études citées précédemment sont-elles suffisantes ?

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Eléments du projet (COPIL 18-05-22 + Annexes)

Annexe 2 : PLU

Annexe 3 : DLE

Annexe 4 : Dossier de réalisation

Annexe 5 : Diagnostic environnemental

Annexe 6 : Etude de pollution

Annexe 7 : Etude de stationnement